



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 27 janvier 2023
(OR. en)

5310/23

COPS 25
CFSP/PESC 80
CIVCOM 11
RELEX 42
CSDP/PSDC 30
COEST 31
JAI 39
COHOM 13
EUMM GEORGIA 1
PSC DEC 2

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ portant
nomination du chef de la mission d'observation de l'Union européenne en
Géorgie (EUMM Georgia) (EUMM GEORGIA/1/2023)

DÉCISION (PESC) 2023/...
DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du ...

**portant nomination du chef de la mission d'observation
de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia)
(EUMM GEORGIA/1/2023)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2010/452/PESC du Conseil du 12 août 2010 concernant la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia)¹, et notamment son article 10, paragraphe 1,

¹ JO L 213 du 13.8.2010, p. 43.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 10, paragraphe 1 de la décision 2010/452/PESC, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia), notamment la décision de nommer un chef de mission.
- (2) Le 11 février 2020, le COPS a adopté la décision (PESC) 2020/200¹ portant nomination de M. Marek SZCZYGIEŁ en tant que chef de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) pour la période allant du 15 mars 2020 au 14 décembre 2020.
- (3) Le 25 novembre 2021, le COPS a adopté la décision (PESC) 2021/2163² prorogeant le mandat de M. Marek SZCZYGIEŁ en tant que chef de la mission EUMM GEORGIA du 15 décembre 2021 au 14 décembre 2022.

¹ Décision (PESC) 2020/200 du Comité politique et de sécurité du 11 février 2020 relative à la nomination du chef de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) et abrogeant la décision (PESC) 2018/2075 (EUMM Georgia/1/2020) (JO L 42 du 14.2.2020, p. 15).

² Décision (PESC) 2021/2163 du Comité politique et de sécurité du 25 novembre 2021 prorogeant le mandat du chef de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM GEORGIA) (EUMM GEORGIA/1/2021) (JO L 437 du 7.12.2021, p. 3).

- (4) Le 25 novembre 2022, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2022/2318¹ prorogeant le mandat de l'EUMM Georgia jusqu'au 14 décembre 2024.
- (5) Le 25 janvier 2023, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de nommer M. Dimitrios KARABALIS chef de la mission EUMM Georgia jusqu'au 14 décembre 2023.
- (6) Il y a lieu dès lors de prendre une décision portant nomination de M. Dimitrios KARABALIS en tant que chef de la mission EUMM Georgia pour la période allant du 1^{er} février 2023 au 14 décembre 2023,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (PESC) 2022/2318 du Conseil du 25 novembre 2022 modifiant la décision 2010/452/PESC concernant la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) (JO L 307 du 28.11.2022, p. 133).

Article premier

M. Dimitrios KARABALIS est nommé chef de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) pour la période allant du 1^{er} février 2023 au 14 décembre 2023.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle est applicable à partir du 1^{er} février 2023.

Fait à ..., le

Par le Comité politique et de sécurité
Le président / La présidente
